

De ce jour deux heures au mil huit cent onze, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Jules Cedore Ventarique, né à Lugarel, le jour d'aujourd'hui à six heures du matin
 fils de François Gabriel
 et de Thérèse Vignon

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par les parents, Gabriel Vignon
 Premier témoin, Louis Vignon, âgé de trente-trois ans, propriétaire d'un poney
 Second témoin, Antoine Garachon, âgé de quarante ans, propriétaire d'un poney
 Et ont, les déclarans et témoins,
 Constaté, suivant la loi, par moi Louis Vignon, maire de Lugarel, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE de Lugarel ARRONDISSEMENT de

De ce jour deux heures au mil huit cent onze, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Louis Auguste Joseph David, né à Lugarel, le jour d'aujourd'hui à six heures du matin
 fils de Louis David
 et de Marie Marie Joseph

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par les parents, Louis David
 Premier témoin, Louis Vignon, âgé de trente-trois ans, propriétaire d'un poney
 Second témoin, Louis Vignon, âgé de trente-trois ans, propriétaire d'un poney
 Et ont, les déclarans et témoins,
 Constaté, suivant la loi, par moi Louis Vignon, maire de Lugarel, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.



Gerard
 N.° 13

De ce jour deux heures au mil huit cent onze, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Auguste Joseph, né à Lugarel, le jour d'aujourd'hui à six heures du matin
 fils de Joseph Auguste Joseph
 et de Marie Auguste

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par les parents, Joseph Auguste Joseph
 Premier témoin, Joseph Auguste Joseph, âgé de trente-trois ans, propriétaire d'un poney
 Second témoin, Joseph Auguste Joseph, âgé de trente-trois ans, propriétaire d'un poney
 Et ont, les déclarans et témoins,
 Constaté, suivant la loi, par moi Louis Vignon, maire de Lugarel, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de

De ce jour deux heures au mil huit cent onze, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Louis Auguste Joseph, né à Lugarel, le jour d'aujourd'hui à six heures du matin
 fils de Louis Auguste Joseph
 et de Marie Auguste

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par les parents, Louis Auguste Joseph
 Premier témoin, Louis Auguste Joseph, âgé de trente-trois ans, propriétaire d'un poney
 Second témoin, Louis Auguste Joseph, âgé de trente-trois ans, propriétaire d'un poney
 Et ont, les déclarans et témoins,
 Constaté, suivant la loi, par moi Louis Vignon, maire de Lugarel, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.